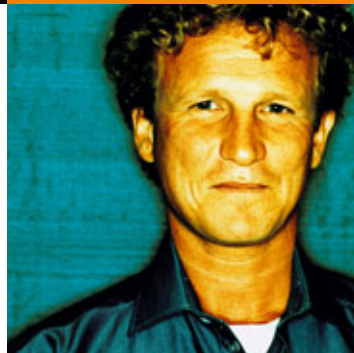


En cas de difficultés,
on a tous besoin
d'être conseillé.

Défendre
vos **droits**,
c'est **capital**.



Guide
de l'accès au droit
ÉDITION 2017

FAMILLE | LOGEMENT | TRAVAIL | NATIONALITÉ
CONTRATS | CRÉDIT | PÉNAL | AIDE AUX VICTIMES

Sommaire

Qu'est-ce que l'Accès au Droit ?	4
LES CONSULTATIONS GÉNÉRALISTES	5
LES CONSULTATIONS GÉNÉRALISTES PAR UN JURISTE	16
LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES	19
• Prévention des expulsions locatives	20
• Droit du logement et de l'habitat	22
• Accès au droit des Séniors	24
• Droit de la nationalité, droit des étrangers	26
• Accès au droit des jeunes 16-25 ans	30
• Droit de la famille et de l'enfant	32
• Droit de l'enfant	34
• Droit des enfants et des jeunes : les informations collectives	36
• Droit du travail	38
• Aide aux victimes, lutte contre les violences faites aux femmes	40
• Médiations troubles du voisinage	46
• Personnes en grande difficulté	47
• Consultations préalables à la saisine du Bureau de l'Aide Juridictionnelle	48
Adresses et numéros utiles	50
Lexique	51



Défendre vos **droits**,
c'est **capital**.

Qu'est-ce que l'accès au droit ?



L'accès au droit vise à permettre à toute personne de connaître ses droits et ses obligations en dehors de toute procédure contentieuse et de bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter grâce à l'intervention de professionnels du droit ou d'associations.

Le rôle du **Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)** est de mettre en place des structures qui offrent à titre gratuit l'accès à des permanences généralistes d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

Ces structures vous permettent de comprendre les procédures qu'il est

possible d'engager pour obtenir réparation, de rechercher une aide financière pour rémunérer un avocat ou être orienté vers les structures adaptées à vos difficultés. Il est ainsi possible de bénéficier d'informations générales, d'une aide dans l'accomplissement de certaines démarches, de consultations juridiques ou tout simplement d'une assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Des professionnels participent aux actions du CDAD (avocats, notaires, huissiers) ainsi qu'un certain nombre d'associations spécialisées.



➔ RECONNAISSANCE ET QUALITÉ DU SERVICE RENDU :

Le CDAD a développé cette reconnaissance afin d'offrir une meilleure lisibilité des actions d'accès au droit mises en place par les associations. C'est la garantie que l'action respecte les critères de qualité suivants : fiabilité de l'information juridique donnée, confidentialité, gratuité.

Cette reconnaissance concerne uniquement les actions des associations et non pas les permanences tenues par les professionnels du droit comme les avocats, notaires et huissiers.

Défendre
vos droits,
c'est capital.


Les consultations généralistes

dans les Bouches-du-Rhône

PAR DES PROFESSIONNELS DU DROIT


AIX-EN-PROVENCE	P. 6	LE PUY SAINTE REPARADE	P. 10
ALLAUCH	P. 6	MARSEILLE	P. 10
ARLES	P. 6	MARTIGUES	P. 12
AUBAGNE	P. 7	MIRAMAS	P. 12
AURIOL	P. 7	ORGON	P. 12
BOUC-BEL-AIR	P. 7	PEYPIN	P. 13
CARRY LE ROUET	P. 7	PLAN DE CUQUES	P. 13
CASSIS	P. 8	PORT DE BOUC	P. 13
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	P. 8	PORT SAINT LOUIS DU RHONE	P. 13
CHATEAURENARD	P. 8	ROGNAC	P. 13
ENSUES LA REDONNE	P. 8	ROQUEFORT LA BEDOULE	P. 14
FOS SUR MER	P. 8	SAINTE MARTIN DE CRAU	P. 14
FUVEAU	P. 8	SALON DE PROVENCE	P. 14
GARDANNE	P. 9	SAUSSET LES PINS	P. 14
ISTRES	P. 9	SEPTEMES LES VALLONS	P. 15
LA CIOTAT	P. 9	TRETS	P. 15
LA FARE LES OLIVIERS	P. 10	VELAUX	P. 15
LA PENNE SUR HUVEAUNE	P. 10	VITROLLES	P. 15
LES PENNES MIRABEAU	P. 10		

CONDITIONS D'ACCUEIL


- Les permanences sont tenues par des professionnels du droit,
- Les consultations sont gratuites et anonymes,
- la personne reçue dans le cadre de ces permanences gratuites ne peuvent être reçues au cabinet de l'avocat qui a assuré la consultation sauf si elle le demande expressément,
- Les permanences n'ont pas lieu pendant les 2 mois d'été et lors des vacances de Noël et de Pâques.
- Les consultations accessibles aux personnes à mobilité réduite sont mentionnées d'un logo. 

Aix-en-Provence →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 21 72 49 - Tous les Mardis et Vendredis de 9h à 12h 

Palais de Justice - Place de Verdun - Bibliothèque de l'Ordre des Avocats (1^{er} étage à gauche)

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 20 90 32 - 2^{ème} et 4^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h 

Maison de la Justice et du Droit - Jas de Bouffan - 2, rue Raoul Follereau

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 20 83 20 - 1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois de 9h à 12h 

Jas de Bouffan - Centre Social Les Amandiers - 8, Allée des Amandiers

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 17 99 22 - 1^{er} et 3^{ème} Mardi du mois de 14h à 17h 

C.C.A.S. Encagnane - Place Romée de Villeneuve - Immeuble Le Ligourès

▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 20 90 32 - 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 17h 

Maison de la Justice et du Droit - Jas de Bouffan - 2, rue Raoul Follereau

Allauch →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 91 10 44 30 - 1^{er} Vendredi du mois de 9h à 12h 

Maison du citoyen et de la solidarité - 355, avenue du général de Gaulle

Arles →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 52 20 61 - Tous les Lundis de 9h à 12h 

Maison de la Justice et du Droit - 16, avenue JF Kennedy - Quartier de Griffeuille

Aubagne →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 36 98 10 - Tous les 1^{er} Jeudi du mois de 9h à 12h 

Maison de la Justice et du Droit - 26, Cours Voltaire



▼ Antennes **juridiques et de médiation** d'Aubagne

(une équipe composée d'un avocat, d'un médiateur, d'un travailleur social de la CAF, Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques)

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 36 98 10 - 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi du mois de 9h à 12h

Maison de la Justice et du Droit - 26, Cours Voltaire



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 36 98 10 - 3^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h (y compris en juillet)

Maison de la Justice et du Droit - 26, Cours Voltaire



▼ Consultations **Huissiers**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 36 98 10 - 1^{er} Mercredi du mois de 14h à 17h (y compris en juillet)

Maison de la Justice et du Droit - 26, Cours Voltaire



Auriol ➔

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 04 70 06 - 2^{ème} Mardi du mois de 14h à 18h

Hôtel de Ville - Place de la Libération - Cour de la Mairie



Bouc-Bel-Air ➔

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 22 93 08 - 3^{ème} Mercredi du mois de 9h à 12h

Maison Intercommunale du droit et du Citoyen - Quartier Gratiane - Rue Frédéric Chopin



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 22 93 08 - 1^{er} Jeudi du mois de 14h à 17h

Maison Intercommunale du droit et du Citoyen - Quartier Gratiane - Rue Frédéric Chopin



Carry le Rouet ➔

▼ Consultations **avocats**

Sans RDV. Tél. 04 42 13 25 27 - 2^{ème} Mercredi du mois tous les 2 mois de 14h à 16h30

(En alternance avec la commune de Sausset-les-Pins)

Hôtel de Ville - Boulevard des Moulins - C.C.A.S (à l'arrière de l'hôtel de ville)



Cassis →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 18 36 87 - 4^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h

CCAS - 10, rue Adolphe Thiers



Chateauneuf-les-Martigues →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 79 84 50 - 1^{er} et 3^{ème} Lundi du mois de 14h à 18h

Centre Social Maison pour Tous - Rue du Vieux Moulin



Chateaufrenard →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 24 35 35 - 1^{er} et 3^{ème} lundi de 14h à 17h

Maison des Services - Place Voltaire



Ensuès-la-Redonne →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 44 88 92 ou 88 - 1^{er} Lundi du mois de 14h à 17h

C.C.A.S. - 15, avenue Général Monsabert



Fos-sur-Mer →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 47 71 00 - 2^{ème} et 4^{ème} Vendredi du mois de 14h à 17h

C.C.A.S. - Maison de Fos - Carrefour des Vallins



Fuveau →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 65 65 55 - 2^{ème} jeudi du mois tous les 2 mois de 9 h à 12 h

(En alternance avec la commune de Trets)

Maison de l'emploi - 26, boulevard Émile Loubet



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 65 65 55 - 1^{er} Jeudi du mois de 9h à 12h

Maison de l'emploi - 26, boulevard Émile Loubet



Gardanne ➔

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 12 67 15 - 2^{ème} Mercredi du mois de 9h à 12h

Maison du Droit et de la Citoyenneté - 146, avenue Mistral



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 12 67 15 - 1^{er} Mardi et 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 17h

Maison du Droit et de la Citoyenneté - 146, avenue Mistral



Istres ➔

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 13 29 56 20 - 2^{ème} Jeudi du mois de 14h à 17h

Centre Educatif et Culturel "Les Heures Claires" - 2, chemin de la combe aux fées



La Ciotat ➔

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 96 18 54 17 - 1^{er} et 3^{ème} Mardi du mois de 14 h à 17 h

Point d'Accès au Droit de La Ciotat - 167, boulevard Jean Jaurès



▼ Consultations **notaires**

Sans rendez-vous. Tél. 04 96 18 54 17 - 1^{er} Lundi du mois de 14h à 17h

Point d'Accès au Droit de La Ciotat - 167, boulevard Jean Jaurès



▼ Antennes **juridiques et de médiation** de La Ciotat

(une équipe composée d'un avocat, d'un médiateur, d'un travailleur social de l'ASMAJ, Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques)

Sur rendez-vous. Tél. 04 96 18 54 17 - 2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 9h à 12h

Point d'Accès au Droit de La Ciotat - 167, boulevard Jean Jaurès



La Fare-les-Oliviers →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 45 46 00 - 3^{ème} Vendredi du mois tous les 2 mois de 14h à 17h
(En alternance avec la commune de Velaux) - Hôtel de Ville - Place Camille Pelletan



La Penne-sur-Huveaune →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 91 88 44 00 - 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 17h
Hôtel de Ville - Boulevard de la Gare



Le Puy St^e Réparade →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 61 89 72 - 1^{er} Lundi du mois de 9h à 12h
C.C.A.S. - 24, boulevard des Écoles



Les Pennes Mirabeau →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 91 67 17 88 - 3^{ème} Mercredi du mois de 8h30 à 12h
Mission Locale - Plateforme emploi et juridique - Place Victorin-Isnard, Av. F. Mitterrand



Marseille →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous (Prendre rdv au **04 91 15 31 00** entre 9h et 11h) - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
Maison de l'Avocat - 56, rue Montgrand - 13006 Marseille

▼ Antennes **juridiques et de médiation** des quartiers de Marseille *(une équipe composée d'un avocat, d'un médiateur, d'un travailleur social de l'ASMAJ, Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques)*

Marseille 1^{er} Belsunce

Sans rendez-vous. Tél. 04 91 91 40 20 - 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} Mercredi du mois de 9h à 12h
Centre multi-activités Velten - 16, rue Bernard Dubois



Marseille 3 ^{ème} Bellevue	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 62 82 40 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Jeudi du mois de 14h à 17h	
Maison pour Tous Kléber - 16, rue Desaix		
Marseille 6 ^{ème} Cours Julien	Sans rendez-vous. Tél. 04 96 12 23 90 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Vendredi du mois de 9h à 12h	
Centre Social Julien - 33, cours Julien		
Marseille 9 ^{ème} Mazargues - La Soude	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 40 10 06 - 1 ^{er} et 3 ^{ème} Vendredi du mois de 14h à 17h	
Centre Social C.C.O des Hauts de Mazargues - La Soude - 28, avenue de la Martheline		
Marseille 10 ^{ème} La Capelette	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 79 66 01 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Jeudi du mois de 9h à 12h	
Centre Social La Capelette - 221, Avenue de La Capelette		
Marseille 11 ^{ème} Vallée de l'Huveaune	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 35 06 07 - 1 ^{er} et 3 ^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h	
Maison pour Tous - 4, rue Gimon - La Valbarelle		
Marseille 13 ^{ème} Val Plan	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 70 13 39 - 1 ^{er} et 3 ^{ème} Mardi du mois de 14h à 17h	
Centre Social Val Plan-Bégude - 14, rue Antonin Régnier		
Marseille 13 ^{ème} Malpassé	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 58 43 09 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois de 14h à 17h	
Centre Social de Malpassé - Les Lilas Bât. C2 - 21, avenue Charles Camoin		
Marseille 14 ^{ème} Saint Barthélémy	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 02 35 75 - 1 ^{er} et 3 ^{ème} Jeudi du mois de 14h à 17h	
Maison des Familles - Avenue Salvador Allende		
Marseille 15 ^{ème} Kallisté - La Granière	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 69 29 80 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h	
Locaux associatifs - Espace du citoyen - 130, Chemin des Bourrely		
Marseille 15 ^{ème} Saint Louis	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 60 61 92 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundis du mois de 9h à 12h	
2 boulevard Ledru Rollin - MTP Cité Campagne Lévêque		
Marseille 16 ^{ème} La Castellane	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 46 04 39 - 4 ^{ème} Vendredi du mois de 9h à 12h	
Centre Social - 216, boulevard Henri Barnier		
Marseille 16 ^{ème} La Bricarde	Sans rendez-vous. Tél. 04 91 51 31 76 - 2 ^{ème} Vendredi du mois de 14h à 17h	
Centre Social - 159, boulevard Henri Barnier		

Martigues →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 07 06 01 - 1^{er} et 3^{ème} Mardi du mois de 9h à 12h

Centre Social Jonquières - Place du 8 Mai 1945



Sur rendez-vous. Tél. 04 42 41 32 20 - Tous les Vendredis de 14h à 17h

Maison de la Justice et du Droit - Place Paradis St Roch



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 41 32 20 - 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi du mois de 14h à 17h

Maison de la Justice et du Droit - Place Paradis St Roch



Miramas →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 90 50 30 96 - 1^{er} et 3^{ème} Mercredi du mois de 14h à 17h

Maison du Droit - Place des Vents Provençaux



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 90 50 30 96 - 2^{ème} Mardi du mois de 14h à 17h

Maison du Droit - Place des Vents Provençaux



Orgon →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 90 73 00 01 - 2^{ème} Lundi du mois 9h à 12h

CCAS - Place de la liberté



Peypin →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 82 55 55 - 3^{ème} Jeudi du mois 14h à 17h

Hôtel de Ville / 1^{er} étage - Rue Colet



Plan de Cuques →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 91 10 42 00 - 3^{ème} Vendredi du mois de 9h à 12h

CCAS - Allée Plein Sud Bât. B4 - rez-de-chaussée



Port de Bouc →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 40 65 12 - 1^{er} et 3^{ème} Mercredi du mois de 9h à 12h

Maison des Services au Public - Rue Charles Nédélec



Port S^t Louis du Rhône →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 86 37 97 - 2^{ème} et 4^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h

Espace du Citoyen - 39, avenue du Port



Rognac →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 87 75 70 - 2^{ème} et 4^{ème} Mercredi du mois de 8h30 à 12h

Centre Social - Avenue Saint Eloi



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 87 75 70 - 4^{ème} mardi du mois tous les 2 mois de 9h à 12 h

Centre Social - Avenue Saint Eloi



Roquefort la Bédoule →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 73 21 12 - 1^{er} Mercredi du mois 9h à 12h

Mairie - Centre médico-social - Place de la Libération



St Martin de Crau →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 47 95 68 - 1^{er} Lundi du mois de 9h à 12h

Maison du Citoyen - Avenue César Bernaudon



▼ Consultations **notaires**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 47 95 68 - 2^{ème} Lundi du mois de 9h à 12h

Maison du Citoyen - Avenue César Bernaudon



Salon de Provence →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 90 45 32 80 - 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Lundi du mois de 14 h à 17h

Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaigue



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 90 45 32 80 - 2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 14h à 17h

Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaigue



▼ Consultations **huissiers**

Sur rendez-vous. Tél. 04 90 45 32 80 - 2^{ème} Mardi du mois de 9h à 12h

Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaigue



Sausset les Pins →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez vous. Tél. 04 42 44 51 51 - Le 3^{ème} Lundi du mois tous les deux mois de 9h à 12h

(En alternance avec la commune de Carry-le-Rouet)

Hôtel de ville - Salle des permanences - Place des Droits de l'Homme



Septèmes-les-Vallons →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 91 96 31 00 - 1^{er} Lundi du mois de 14h à 18h

Hôtel de Ville - Place Didier Tramoni



Trets →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 61 23 80 - 1^{er} Lundi du mois tous les 2 mois de 9h à 12h

(En alternance avec la commune de Fuveau)

Mairie Annexe - CCAS - 2, avenue Mirabeau



Velaux →

▼ Consultations **avocats**

Sans rendez-vous. Tél. 04 42 87 73 77 - 2^{ème} Mercredi du mois tous les 2 mois de 9h à 12h

(En alternance avec la commune de La Fare-les-Oliviers)

CCAS - Hôtel de ville - 997, avenue Jean Moulin



Vitrolles →

▼ Consultations **avocats**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 89 03 31 - Tous les Mercredis de 9h à 12h

Maison du Droit - Bâtiment La Ginistièrre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue)



▼ Consultations **notaires**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 89 03 31 - 2^{ème} Mardi du mois de 14h à 17h

Maison du Droit - Bâtiment La Ginistièrre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue)



▼ Consultations **huissiers**

Sur rendez-vous. Tél. 04 42 89 03 31 - 1^{er} Mercredi du mois de 9h à 12h

Maison du Droit - Bâtiment La Ginistièrre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue)



Les consultations généralistes



DISPENSÉES PAR UN JURISTE

Les juristes du CIDFF accueillent, écoutent et informent le public sur les questions juridiques. Le CIDFF garantit un accueil anonyme, confidentiel et gratuit, conformément à la charte du réseau national des Centres d'Information sur les Droits des Femmes.



CIDFF
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
PHOCÉEN :

▶ AIX-EN-PROVENCE

Sur RDV. Tél. : 04 42 20 90 32. Tous les lundis de 9h à 12h. Quartier Jas de Bouffan - 2 rue Raoul Follereau

Sur RDV. Tél. : 04 42 59 19 73. Tous les mardis de 13h30 à 16h30. Centre social et culturel La Provence - Bd du Maréchal Juin

▶ MARSEILLE

AU SIÈGE DU CIDFF

Marseille 3^{ème} arrondissement :

Sur RDV. Tél. : 04 96 11 07 99.

Les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h30. Le mercredi de 13h30 à 17h par téléphone uniquement.

CIDFF Phocéen - 1, rue de Forbin

Marseille 2^{ème} arrondissement :

Sans RDV. Tél. : 04 91 91 29 59.

Le Vendredi de 9h à 12h. Centre social Baussenque - 34, rue Baussenque

Marseille 11^{ème} arrondissement :

Sans RDV. Tél. : 04 91 35 06 07. Les 2^e et 4^e lundis du mois de 14h à 17h. Maison pour Tous Vallée de l'Huveaune - 4, rue Gimon

Sans RDV. Tél. : 04 91 35 27 92. Les jeudis impairs de 9h à 12h. Centre Social Air Bel 36^{bis}, rue de la Pinède

Marseille 13^{ème} arrondissement :

Sans RDV. Tél. : 04 91 66 79 35. Les jeudis de 14h à 17h (hors vacances scolaires).

Centre social Frais Vallon - 53, résidence Frais Vallon - Bât N

Marseille 15^{ème} arrondissement :

Sans RDV. Tél. : 04 91 51 31 76. Les 1^e et 3^e vendredis du mois de 9h à 12h.

Plateforme Service Public La Bricarde - 159, bd Henri Barnier - Bât P1

Marseille 16^{ème} arrondissement :

Sans RDV. Tél. : 04 91 46 04 39. Les mardis de 14h à 17h.

Centre social La Castellane - 216, bd Henri Barnier



CIDFF DES BOUCHES-DU-RHÔNE PAYS D'ARLES :

► ARLES

Sur RDV. Tél. : 04 90 93 47 76.
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 17h. Espace Chiavary - 12, bd Émile
Zola - 13200 Arles

Sur RDV. Tél. : 04 90 52 20 61. Tous les 1^{ers}
et 3^{èmes} lundis du mois de 14h à 17h.
Maison de la Justice et du droit - 16, rue
J.F. Kennedy - Quartier Griffeuille

► CHATEAURENARD

Sur RDV. Tél. : 04 90 93 47 76.
Tous les 3^{èmes} vendredis du mois tous les
2 mois de 14h à 16h.
Maison des Services - Place Voltaire

► ORGON

Sur RDV. Tél. : 04 90 93 47 76.
Tous les 3^{èmes} vendredis du mois tous les
2 mois de 14h à 16h.
Mairie d'Orgon - Place de la liberté

► PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Sur RDV. Tél. : 04 42 86 37 97.
Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois
de 14h à 17h.
Espace du citoyen - 39, avenue du Port

► SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Sur RDV. Tél. : 04 90 47 17 29.
Tous les 3^{èmes} mercredis du mois
de 14h30 à 16h30.
Maison du citoyen - Avenue César Bernaudon

► SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Sur RDV. Tél. : 04 90 92 49 08. Tous les
1^{ers} lundis du mois de 9h à 12h.
Pôle social - 14 A, bd Gambetta

► TARASCON

Sur RDV. Tél. : 04 90 91 02 96.
Tous les 2^{èmes} lundis du mois de 14h à 16h.
Pôle social TEEF - Avenue Pierre Semard



Défendre
vos **droits**,
c'est **capital**.

spécialisées



Les consultations spécialisées

dans les Bouches-du-Rhône



HABITAT
ÉTRANGERS
JEUNES 16-25 ANS
ENFANT & FAMILLE
AIDE AUX VICTIMES
TRAVAIL

J'ai une dette
de loyer,
je risque d'être
expulsé ?



Prévention des expulsions locatives.



▼ Vous êtes locataire, vous avez une dette de loyer, vous êtes menacé d'expulsion :

Une équipe composée d'un **avocat spécialisé** et d'un **travailleur social** recherchera des solutions concrètes aux problèmes rencontrés, en lien avec les services sociaux compétents.

Apporter le bail, le commandement de payer ou l'assignation en expulsion, les documents relatifs à la composition de la famille, aux ressources, aux aides de la CAF, aux dettes, aux charges, crédits en cours...



CONSULTATIONS SANS RDV

ANTENNES DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

▼ AIX EN PROVENCE

Tous les 2^{ème} et 4^{ème} Mercredis de 14h à 17h

Maison de Justice et du Droit
Jas de Bouffan - 2, rue Follereau
13090 AIX EN PROVENCE



▼ MARSEILLE

Tous les Jedis à partir de 14 h
Tribunal d'Instance de Marseille
Salle 4 - Palais Monthyon
13006 Marseille

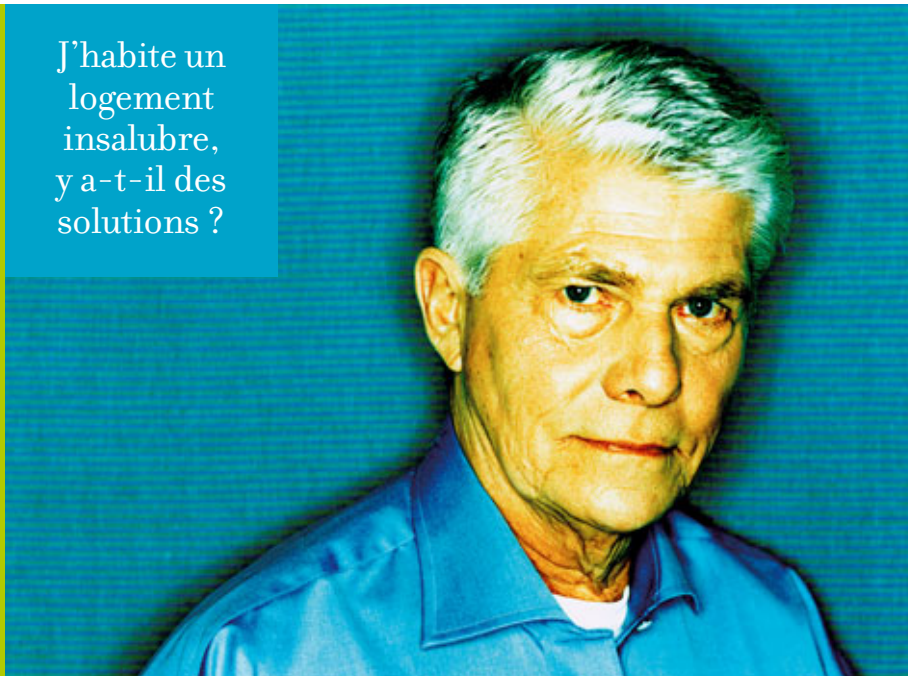


Les consultations spécialisées



Défendre vos **droits**,
c'est **capital**.

J'habite un
logement
insalubre,
y a-t-il des
solutions ?



Droit du logement et de l'habitat.



L'A.M.P.I.L

ASSOCIATION MÉDITERRANÉENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT :

Elle a pour mission d'améliorer le logement des catégories défavorisées de la population, en promouvant notamment leur intégration dans les circuits classiques de logements, tels qu'ils existent en France et en évitant toute discrimination dans ce domaine.

**POURTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE,
ACTION DISPOSITIF D'ACCOMPAGNE-
MENT AUX DROITS LIÉS A L'HABITAT
PAR L'ASSOCIATION AMPIL :**

Accompagner les plus démunis habitant les communes situées sur le pourtour de l'Étang de Berre dans la résolution de leur

situation de mal logement, lorsque les actions de droit commun sont défaillantes. Aider les familles à faire valoir leurs droits dans les domaines de l'expulsion domiciliaire, l'habitat indigne et le recours contentieux DALO. Apporter des réponses d'ordre technique, social ou juridique à ces situations de mal logement.

CONTACT AMPIL :

**ASSOCIATION MÉDITERRANÉENNE POUR
L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT**



Le Massalia, Bât G
25 bd Larousse 13014 Marseille
Tél. : 04.91.53.84.96

J'ai été victime
d'un vol,
qui dois-je
consulter ?



Accès au droit des Séniors.



▼ **Séniors, vous souhaitez connaître vos droits ou résoudre une difficulté juridique concernant :**

- **Le droit de la famille** (droit de visite des grands-parents, obligation alimentaire, divorce...),
- **Le droit de l'habitat** (expulsion locative, copropriété, servitudes, conflit de voisinage, bail, construction, insalubrité, syndic...),
- **Le droit des contrats et de la consommation** (vente à domicile, crédit...),
- **Un surendettement,**
- **Un conflit avec une administration** (impôt, sécurité sociale...),
- **Une infraction pénale** (maltraitance, escroquerie, vol, agression...),
- **La protection des majeurs** (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...).

Des permanences téléphoniques sont à votre disposition et vous serez orienter vers un service juridique gratuit assuré par un professionnel du Droit (avocat, notaire, huissier) :



En cas de difficulté pour vous déplacer, une solution pourra vous être proposée.

CONSULTATIONS SÉNIORS

CONTACTEZ :

▼ AUBAGNE

Pôle Aubagne Séniors :

Tél. : **04 42 18 19 01** (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

▼ CHATEAURENARD

Alp'ages Coordination :

Tél. : **0800 88 17 12** (appel gratuit)
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Consultations réservées exclusivement aux habitants d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune, Chateaurnard et ses communes environnantes.

Je suis de
nationalité
étrangère,
quels sont
mes droits ?



Droit de la
nationalité,
droit des
étrangers.



▼ Pour les personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère habitant à Marseille :



Les consultations spécialisées

Le centre d'accès au droit des étrangers (CADE) assure un diagnostic juridique spécialisé en matière de statut des étrangers et de la nationalité, la mise en œuvre des droits par l'introduction et le suivi des dossiers administratifs.

Ce centre travaille en liaison étroite avec les services publics et les structures agréées par le Plan Départemental d'Accueil.

ACCUEIL PUBLIC POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS

CENTRE D'ACCÈS AU DROIT DES ÉTRANGERS (C.A.D.E)

MARSEILLE


8, boulevard Dugommier
13001 Marseille (Métro Noailles)
Tél. : 04 91 62 72 93

- **Les lundis, mardis et mercredis de 10h à 12h**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour connaître les périodes de forte affluence.

AUBAGNE

Maison de la Justice et du Droit
26, cours Voltaire - 13400 Aubagne
 Sur RDV au **04 42 36 98 10**

- **3^{ème} Jeudi du mois de 9h à 12h** 



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE POUR LES PROFESSIONNELS :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Accès à tous les professionnels exerçant au sein des institutions, organismes publics et du réseau associatif.

 **Défendre vos droits, c'est capital.**

* Cette reconnaissance concerne uniquement les actions des associations et non pas les permanences tenues par les professionnels du droit comme les avocats, notaires et huissiers.

Les Points d'appui aux étrangers.

Le Point d'Appui est habilité à :

- Informer sur le Droit des étrangers et sur les droits sociaux liés au statut d'étranger (Droit du séjour et du travail, regroupement familial, droit d'asile...),
- Aider à la constitution des dossiers,
- Remplir, si besoin, les formulaires des dossiers liés au statut d'étranger (demande de titre de séjour, document de circulation, naturalisation...).



Point d'appui et d'accès aux droits

Des étrangers des Bouches du Rhône



Points d'appui ayant reçu le label "Reconnaissance et qualité de service rendu" :

► SUR ARLES

Association CIDFF Arles

- À la Maison de Justice du Droit (pour le 1^{er} RDV) quartier Griffeuille -16, Av. Kennedy 13200 Arles. 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h sur rdv. Tél. : 04 90 52 20 61.
- Au siège du CIDFF, Espace Chiavary 12, Bd Emile Zola 13200 Arles. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rdv. Tél. : 04 90 93 47 76.
- À l'Espace du Citoyen de Port Saint Louis - 39, Av. du Port, 13230 Port Saint Louis du Rhône - 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois. Tél. : 04 42 86 37 97.

► SUR LA CIOTAT

Association LE CANA

47, avenue de l'Abeille. Tous les jeudis, sans rdv de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Tél. : 04 42 71 32 51.

Au PAD La Ciotat

167, Bd Jean Jaurès. Le mercredi matin sans rdv de 9h à 12h. Tél. : 04 96 18 54 17.

► SUR LE RESSORT TERRITORIAL DE TARASCON ET DE SES ENVIRONS

Association TEEF

Pôle Social, Avenue Pierre Sémard. Sur rdv du lundi au vendredi. Tél. : 04 90 91 02 96.

► SUR MARSEILLE

15^{ème} arrondissement :

Permanences LÉO LAGRANGE :

- P.F.S.P de Bougainville (9, rue Cougit) : Le Lundi matin de 9h à 12h (sans rendez-vous) et le lundi après-midi de 13h30 à 16h30 (sur rdv). Tél. : 04 91 11 42 60.
- Centre Social Kallisté-La-Granière (Chemin des Bourrely). Le mardi après-midi (sans rdv). Tél. : 04 91 51 15 97.
- Locaux associatifs - Espace citoyen (130, chemin des Bourrely). Le jeudi matin (sur rdv). Tél. : 04 91 69 29 89.

1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements :

Centre social Mer et Colline (Siège)

CONTACTS :

- Point d'appui / Centre social Bausseque : 34, rue Bausseque, 13002 Marseille. Le mercredi de 14h à 17h et le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Tél. : 04 91 91 29 59.
- Point d'appui / Centre social mer et colline : 16, Bd de la Verrerie, 13008 Marseille. Le mardi de 9h30 à 12h30. Tél. : 04 91 72 22 91.
- Point d'appui / Centre social de La Soude : Les Cyclamens, Bât. 18, 17, Av. de la Barquière, 13009 Marseille. Le Mardi sur RDV de 14h à 17h. Tél. : 04 91 40 10 06
- Point d'appui / Plateforme de service public du Panier : 11-13, rue Caisserie, 13002 Marseille. Le mercredi de 9h à 12h sur rdv. Tél. : 04 91 13 21 91.

Mes parents
se séparent,
j'ai des droits
moi aussi ?



Accès au droit des jeunes 16-25 ans.


- ▼ Tu as été victime d'une agression ?
- Tes parents divorcent ?
- Tu as un problème avec ton assurance ?
- Ton contrat de travail n'est pas clair ?
- Tu as des difficultés avec ton voisin ?
- Ou tout autre problème de droit...

Tu peux te rendre à des **consultations spécialisées** afin que nous puissions t'aider, te conseiller, t'accompagner dans tes démarches, ou t'orienter. Tu seras reçu par un avocat **gratuitement** et tes propos resteront confidentiels.

CONSULTATIONS SUR RDV

▼ **CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE**
96, la Canebière • 13001 Marseille 
Tous les Mercredis de 14h à 17h
Tél. : 04 91 24 33 50

▼ **MISSION LOCALE ANTENNE VIEUX-PORT**
19, rue Vacon • 13001 Marseille 
2^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h
Tél. : 04 96 17 46 70

▼ **MISSION LOCALE ANTENNE NORD LITTORAL 15-16**
Immeuble Grand Écran - 15, av. André Roussin - 13016 Marseille 
4^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h
Tél. : 04 96 15 33 70

Tu peux aussi te rendre à n'importe quelle **Mission Locale** de Marseille, ou un conseiller sera à ton écoute et pourra t'orienter vers une consultation juridique gratuite :

MISSIONS LOCALES DE MARSEILLE

• **Antenne Castellane**
67, Av. de Toulon - 13006 Marseille
Tél. : 04 95 08 11 40

• **Antenne Nord Littoral 15-16**
Immeuble Grand Écran - 15, av. André Roussin - 13016 Marseille 
Tél. : 04 96 15 33 70

• **Antenne Sud**
397, bd Romain Rolland
13009 Marseille 
Tél. : 04 91 18 21 10

• **Antenne Nord-Est 13-14**
Station Alexandre - 29, boulevard Charles Moretti - 13014 Marseille 
Tél. : 04 91 81 05 10

• **Antenne Vieux Port**
8, rue des Consuls - 13002 Marseille 
Tél. : 04 95 08 11 00



Préserver
les liens

Droit de la famille et de l'enfant.



▼ Des consultations spécialisées assurées gratuitement par des avocats de l'enfant :



• AUBAGNE

Maison de la Justice et du Droit
26, cours Voltaire
3^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sur RDV au 04 42 36 98 10

• ARLES

Maison de la Justice et du Droit
16, avenue JF Kennedy
Quartier de Griffeuille
2^{ème} et 4^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sans RDV au : 04 90 52 20 61.

• BOUC-BEL-AIR

Maison Intercommunale du Droit et
du Citoyen - Quartier Gratiane - rue
Frédéric Chopin
1^{er} mercredi de 9h à 12 h
Sur RDV au : 04 42 94 96 50

• GARDANNE

Maison du Droit et de la Citoyenneté
146, avenue Mistral
4^{ème} Mercredi de 9h à 12h
Sur RDV au : 04 42 12 67 15

• ISTRES

Maison du Citoyen. Istrium - CEC Les Heures
Claires - 2, ch. de la Combe aux Fées.
2^{ème} et 4^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sur RDV au : 04 13 29 56 20

• LA CIOTAT

Point d'accès au Droit de La Ciotat
167, boulevard Jean Jaurès
1^{er} mercredi de 14h à 17 h
Sur RDV au : 04 96 18 54 17

• MARTIGUES

Maison de la Justice et du Droit
Place Paradis St Roch
2^{ème} et 4^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sur RDV au : 04 42 41 32 20

• MIRAMAS

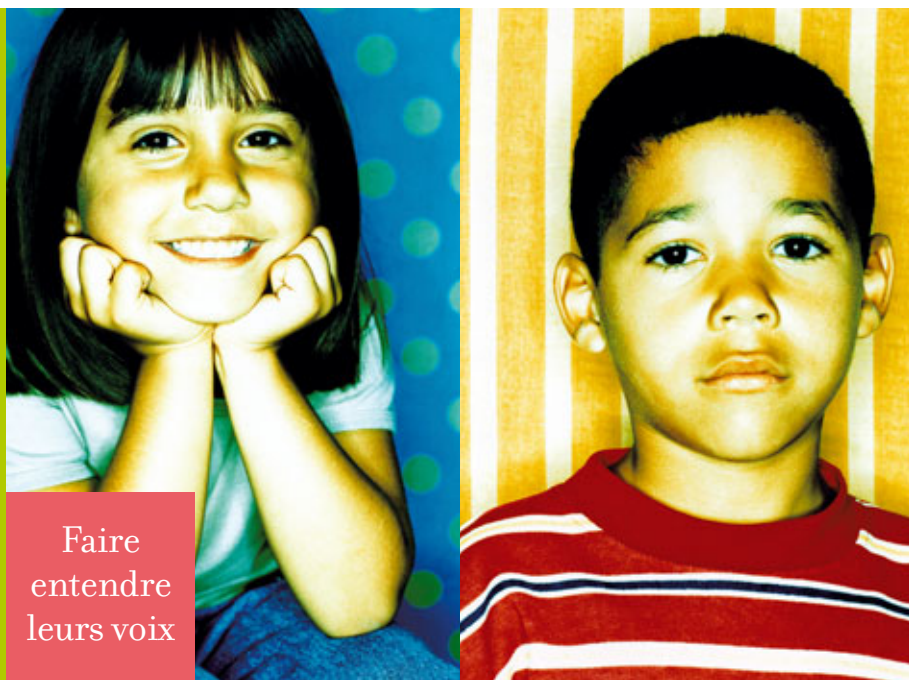
Maison du Droit
Place des Vents Provençaux
2^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sur RDV au : 04 90 50 30 96

• SALON DE PROVENCE

Maison de la Justice et du Droit
Place Passelaigue
4^{ème} Lundi de 14h à 17h
Sans RDV au : 04 90 45 32 80

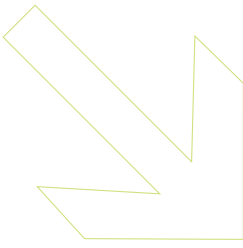
• VITROLLES

Maison du Droit - Bât La Ginistièrre
Quartier Les Plantiers
(au pied de la Tour Camargue)
2^{ème} Mercredi de 14h à 17h
Sur RDV au : 04 42 89 03 31



Faire
entendre
leurs voix

Droit de l'enfant.



▼ **Vous êtes enfant ou adolescent, vous avez besoin d'être entendu ou défendu ?
Un avocat de l'enfant peut vous recevoir aux lieux et heures indiqués ci-dessous.**




PERMANENCES GRATUITES ASSURÉES PAR DES AVOCATS DE L'ENFANT :



CONSULTATION SANS RDV

▼ **AIX-EN-PROVENCE**

Palais de Justice, Place Verdun
Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Tous les Mercredis
de 13h45 à 15h45 
Tél. : 04 42 21 72 49
(appels reçus de 10h à 12 h)

CONSULTATION SANS RDV

▼ **MARSEILLE**

Maison de l'Avocat
56, rue Montgrand
13006 Marseille
Tous les Mercredis de 14h à 17h
Tél. : 0 800 89 79 72
APPEL GRATUIT



Délinquance Séparation parentale
Enfant convoqué par la police ou devant le juge
RACKET **Violence**
MAUVAIS TRAITEMENT

Défendre
vos **droits**,
c'est **capital**.

Défendre
ses droits,
c'est capital



Accès au droit des enfants et des jeunes : les informations collectives.

L'association ADEJ

ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES



Depuis sa création en 1995, l'ADEJ s'investit pour favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes, et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

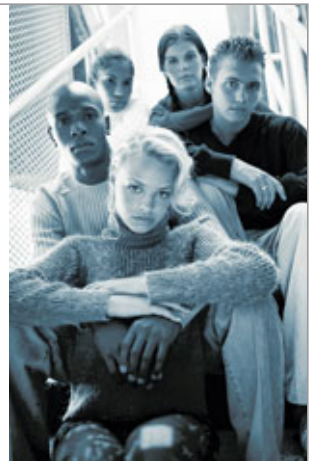
L'ADEJ intervient d'une part, en rencontrant directement les enfants et les jeunes pour les informer de leurs droits, par le biais d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté. D'autre part, l'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels, notamment en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'objectif reste le même : une meilleure appropriation du droit dans le vécu des jeunes et des adultes qui les accompagnent.

ADEJ : 5, cours Joseph Thierry - 13001 Marseille - Tél. : 04 91 50 50 86
Pour de plus amples informations : www.adej.org

L'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES, PAR LES JEUNES, POUR LES JEUNES

Cette action s'adresse aux équipes éducatives et plus généralement à toutes personnes en contact avec un public jeunes (12-25 ans). L'équipe du C.D.A.D 13 vous propose une sélection d'interventions collectives permettant d'aborder des problèmes juridiques propres aux jeunes.

Contact : **CDAD 13** - Tél. : **04 91 15 53 92**
Email : assistant.cdad13@gmail.com



J'ai été licencié
pour motif
économique, à
quelle indemnité
ai-je droit ?



Droit du travail.



▼ Vous venez d'être licencié, vous voulez connaître vos droits ?
Un de vos salariés ne se présente plus à son poste, que faire ?

Des avocats vous renseignent gratuitement :

• **MARSEILLE :**

Les permanences se tiennent dans
4 bureaux de proximité de Marseille.
Prendre rendez-vous en appelant
Allo-Mairie :

NB : Aucun rendez-vous ne pourra être donné directement par le bureau municipal de proximité. La prise de rendez-vous préalable auprès d'Allo-mairie est obligatoire.



• **AIX-EN-PROVENCE :**

Maison de la Justice et du Droit
Jas de Bouffan - 2, rue Raoul Follereau.
Le 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h, sans
RDV. Tél. : 04 42 20 90 32.

• **ARLES :**

Maison de la justice et du Droit
16, av. JF Kennedy - Quartier de Griffeuille.
Le 3^{ème} Lundi du mois du 14h à 17h, sans
RDV. Tél. : 04 90 52 20 61.

• **AUBAGNE :**

Maison de la justice et du droit
26, Cours Voltaire.
Le 2^{ème} Lundi du mois de 14h à 17h, sur
RDV : 04 42 36 98 10. (Y compris au mois de juillet)

• **BOUC-BEL-AIR :**

Maison intercommunale du droit et du
citoyen. Quartier Gratiane - rue Frédéric
Chopin.
Le 2^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h,
sur RDV : 04 42 94 96 50.

• **GARDANNE :**

Maison du Droit et de la Citoyenneté
146, Avenue Mistral. Le 4^{ème} Jeudi du mois
de 14h à 17h, sur RDV : 04 42 12 67 15.

• **LA CIOTAT :**

Point d'accès au Droit de La Ciotat
167, boulevard Jean Jaurès.
Le 1^{er} jeudi du mois de 14h à 17h,
sur RDV : 04 96 18 54 17.

• **MARTIGUES :**

Maison de la Justice et du Droit
Place Paradis St Roch.
Le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 17h,
sur RDV : 04 42 41 32 20.

• **SALON DE PROVENCE :**

Maison de la Justice et du Droit - Place
Passelaigue. Le 2^{ème} vendredi du mois
de 14h à 17 h, sur RDV : 04 90 45 32 80.

• **VITROLLES :**

Maison du Droit - Bâtiment la Ginistière -
Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour
Camargue). Le 2^{ème} vendredi du mois
de 9h à 12 h, sur RDV : 04 42 89 03 31.

Pour dire
STOP aux
injustices



Aide aux victimes,
lutte contre les
violences faites
aux femmes.



* Cette reconnaissance concerne uniquement les actions des associations et non pas les permanences tenues par les professionnels du droit comme les avocats, notaires et huissiers.

VIOLENCES CONJUGALES INFO :**3919***(appel gratuit d'un téléphone fixe)*

Du lundi au samedi de 8h à 22h.
 Les jours fériés de 10h à 20h.
 (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre).

PERMANENCES :**ARLES :**

- Au CIDFF Arles : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous. Espace Chiavary - 12, bd Emile Zola 13200 Arles. **Tél. : 04 90 93 47 76**

Le CIDFF Arles propose aussi des actions de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires et du grand public. Tél : 04 90 93 47 76.

MARSEILLE :

- Au siège du CIDFF : Les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h30 sur rendez-vous. Le mercredi de 13h30 à 17h par téléphone uniquement. 1, rue de Forbin - 13003 Marseille. **Tél. : 04 96 11 07 99**

Le CDAD peut proposer des séances de sensibilisation (sur la base d'un film tiré d'une représentation de procès fictifs) en direction des jeunes et du grand public. Contactez le CDAD au : 04 91 15 53 92 / 54 89.

Les associations d'aide aux victimes

Les associations d'aide aux victimes accueillent, informent et orientent les victimes d'infractions pénales. Elles assurent une écoute privilégiée, une information sur les droits, un accompagnement dans les démarches et si nécessaire un soutien psychologique.

Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance :



13 bd de la Corderie - 13007 Marseille
Tél. : 04 96 11 68 80 - Fax : 04 96 11 68 89
email : inavem13@avad-asso.fr

Du lundi au vendredi sur RDV de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Bureau d'Aide aux Victimes :

Tribunal de Grande Instance de Marseille
6 rue Joseph Autran - 13006 Marseille - Tél. : 04 91 15 54 64
Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

AUBAGNE :

- Permanence à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) : 26, cours Voltaire - 13400 Aubagne. Un lundi sur deux de 9h à 12h, mardi et Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Jeudi de 9h à 17h. Tél. : 04 42 36 98 10.
- Au Commissariat : 9, av. Jeanne d'Arc - 13400 Aubagne. 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 14h à 17h. Prendre rdv au 04 42 36 98 18.

LA CIOTAT :

- Point d'accès au droit : boulevard Jean Jaurès, passage Ganet - 13600 La Ciotat. Tél. : 04 96 18 54 17. lundi de 9h à 12h, Vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 15h45.
- Au commissariat : avenue Victor Giraud. Lundi de 13h15 à 18h et vendredi de 16h à 18h. Se renseigner au 04 81 35 35 85.

ALLAUCH / PLAN-DE-CUQUES :

- Au commissariat de Plan-de-Cuques : avenue Georges Pompidou - 13380 Plan-de-Cuques. 1^{er} et 3^{ème} lundi sur deux de 14h à 17h. Prendre rdv au 04 81 35 35 85.



SUR LES RESSORTS D'AIX-EN-PROVENCE ET TARASCON

Association de Prévention et de Réinsertion Sociale :



AIX-EN-PROVENCE, siège de l'APERS

Espace F. Mistral - 18, Av. L. Vibert.
Aix-en-Provence. Tél. 04.42.52.29.00
Tous les Jours de 9h à 13h et de
14h à 18h.

GARDANNE

Maison du Droit et du Citoyen
146, av. Mistral. Tél : 04.42.12.67.15
1^{er} et 3^{ème} Jeudi de 14h à 17h.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

TGI AIX
TGI Aix, 40 Bd Carnot. Tél Direct :
04.88.41.87.03. Tous les jours de 9h
à 12h30 et de 13h30 à 18h.

VITROLLES

Maison du Droit - Bât. la Ginestière
(au pied de la Tour Camargue). Rue
du Portalet - Quartier des Plantiers
Tél : 04.42.89.03.31. 1^{er} mardi de 9h
à 12h, 4^{ème} vendredi de 14h à 17h.

MARTIGUES

Maison de Justice et du Droit
Cité Paradis Saint Roch
Tél. 04.42.41.32.20. 2^{ème} et 4^{ème} lundi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

SALON DE PROVENCE

Maison de Justice et du Droit
Place Passelaigue
Tél : 04.90.45.32.80. 1^{er} et 3^{ème} mer-
credi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

AIX ZAC (MJD)

Maison de Justice et du Droit
2, Rue Raoul Follereau
Tél: 04.42.20.90.32
Tous les jeudis de 9h à 12h

MIRAMAS

Maison du Droit et du Citoyen
Place des Vents Provençaux
Tél : 04.90.50.30.96. 4^{ème} mercredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. 2^{ème}
Jeudi de 14h à 17h.

SEPTEMES LES VALLONS

Hôtel de Ville
Place Didier Tramoni
Tél direct : 04.91.96.31.71
Tél CCAS : 04.91.96.31.11
1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9h à 13h et
de 14h à 17h.

LES PENNES MIRABEAU

Plateforme Juridique
Place Victorin Isnard - Avenue
François Mitterrand - La Gavotte
Tél : 04 91 67 17 88
2^{ème} et 4^{ème} Jeudi de 9h à 12h.

ISTRES

Maison du Citoyen. Centre éduca-
tif et culturel "Les heures claires" -
2 ch. de la Combe aux Fées.
Tél : 04.42.41.15.20.
Tél Direct : 04.42.41.15.26
2^{ème} et 4^{ème} lundi de 9h à 12h.

PORT DE BOUC

Commissariat de Police
32, rue Charles Nédélec
Tél : 04.42.40.54.00
Les lundis (sauf le 1^{er}) de 14h à 17h.

CHATEAURENARD

CCAS - Boulevard Berthelot
Tél : 04 90 94 06 87. 3^{ème} vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

TARASCON

APERS Antenne secondaire -
Centre socio-culturel Quartier
Kilmaine. Tél : 04.42.52.29.00
Tous les jours de 9h à 13h et de
14h à 18h.

PORT SAINT LOUIS

Espace du Citoyen. Rue du Port
Tél : 04 42 86 37 97. 3^{ème} lundi de 9h
à 12h et de 13h30 à 17h.

SAINT MARTIN DE CRAU

Maison du Citoyen, Avenue César
Bernaudon. Tél : 04 90 47 95 68
4^{ème} lundi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h.

ARLES

Maison de Justice et du Droit
16 rue JF Kennedy. Quartier
Grillefeuille. Tél : 04 90 52 20 61.
Les 1^{er} et 3^{ème} Jeudis de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

GRAVESON

Mairie Hôtel de Ville
Cours National. Tél : 04 90 95 71 05
1^{er} vendredi de 9h à 12h.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES TGI TARASCON

TGI Tarascon. Cité Judiciaire
Quartier Kilmaine CS 10001
Tél : 04 88 65 81 99. Tous les mardis
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.
Tous les Jeudis de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES EN COMMISSARIAT :

- **Commissariat d'Aix-en-Provence** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h / 14h-18h.
- **Gendarmerie de Berre l'Étang** : Tous les jours sauf le mardi. 14h-17h30.
- **Gendarmerie de Châteaurenard** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h / 14h-18h.

- **Gendarmerie de Gardanne** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h / 14h-18h.
- **Commissariat d'Istres** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h / 14h-18h.
- **Commissariat de Marignane** : Tous les jours sauf le mardi. 14h-17h30.
- **Commissariat de Martigues** : Tous les

jours sauf le mardi. 9h-12h / 14h-18h.

- **Commissariat de Miramas** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h30.
- **Commissariat de Salon-de-Provence** : Tous les jours sauf mardi. 9h-12h/14h-18h.
- **Commissariat de Vitrolles** : Tous les jours sauf le mardi. 9h-12h30.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

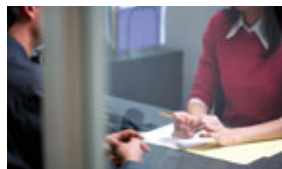
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS

Autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par toute personne publique ou privée. **Les délégués du Défenseur des droits dans les Bouches du Rhône peuvent gratuitement examiner les problématiques et aider à trouver une solution amiable.**

Dans quels cas contacter les Délégués du Défenseur des droits ?

- En cas de problème avec une administration ou un service public si les démarches préalables auprès de ces services pour résoudre le litige ont échoué.
- En cas d'atteinte à des droits d'un enfant ou d'un adolescent ou si une situation met en cause l'intérêt supérieur d'un mineur .
- En cas de discrimination subie ou constatée (différence de traitement, à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle...).
- En cas de comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.



Comment saisir gratuitement le défenseur des droits ?

- ① Vous adressez à l'un des délégués du Défenseur des Droits : consultez la liste de leurs permanences sur www.defenseurdesdroits.fr > rubrique "contacter un délégué" (NB : apporter les pièces relatives à votre saisine).
- ② Remplir le formulaire de saisine en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr
- ③ Envoyer un courrier à l'adresse suivante :
Le défenseur des droits - 7 rue Saint-Florentin - 75409 Paris cedex 08.
Vous devez joindre les pièces relatives à votre réclamation.
- ④ Pour toute information appelez le **09 69 39 00 00** (prix d'un appel local).



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Il trouve une solution amiable pour un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut intervenir dans tous les domaines sauf les affaires familiales. Le conciliateur de justice est saisi sans formalité de la propre initiative d'une des parties ou par un juge d'instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.



Compétences :

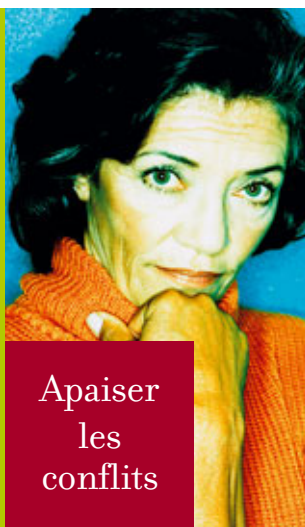
Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- Différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- Litiges de la consommation,
- Impayés,
- Malfaçons de travaux.

Pour trouver une permanence près de chez vous veuillez consulter le site :

www.conciliateurs.fr

Défendre vos **droits**,
c'est **capital**.



Médiations troubles du voisinage.

Vous rencontrez un conflit avec un voisin, vous souhaitez trouver une issue amiable à ce litige et être informé sur les droits et les obligations de chacun ?

L'ASMAJ (association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques) organise des médiations spécialisées avec un avocat et un médiateur.

Prenez contact avec l'ASMAJ au **04 91 33 37 40**

Adresse : **ASMAJ** - 120, rue de Rome - 13006 Marseille



* Cette reconnaissance concerne uniquement les actions des associations et non pas les permanences tenues par les professionnels du droit comme les avocats, notaires et huissiers.

Être
solidaire



Personnes en grande difficulté.

L'antenne juridique et de médiation pour les personnes en grande difficulté (sans abris) est composée d'un avocat, d'un médiateur et d'un travailleur social de l'**ASMAJ** (Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques). Cette antenne offre également un accompagnement juridico-administratif (accompagnement aux démarches).

Les permanences sont accessibles uniquement sur orientation d'un travailleur social à :

La Boutique Solidarité. Tél : **04 91 08 19 67**



Je n'ai pas
les moyens de
me défendre,
existe-t-il des
aides ?



Consultations
préalables à la saisine
du **Bureau de l'Aide
Juridictionnelle.**

Ces consultations visent à **analyser le bien-fondé de l'action en justice** à l'origine de la demande de l'aide juridictionnelle, à envisager de **trouver un autre moyen d'agir**, à orienter au mieux la demande d'Aide Juridictionnelle, à **obtenir une aide à la rédaction** d'un dossier d'Aide Juridictionnelle.



LES CONSULTATIONS :

SUR MARSEILLE

***Tous les lundis, Mercredis
et vendredis de 9h à 12h
sans RDV***

Tribunal d'Instance
de Marseille
Palais Monthyon
13006 Marseille

SUR AIX-EN-PROVENCE

***1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de
9h30 à 12h30 sur RDV***

Tribunal de Grande Instance
d'Aix-en-Provence
Impasse des Frères Pratesi
13006 Aix-en-Provence
Tél. : 04 43 33 83 00

SUR ARLES

***2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois
de 14h à 17h sans RDV***

Maison de Justice et du Droit
Quartier Grillefeuille
16, rue JF Kennedy
13200 Arles
Tél. : 04 90 52 20 61

Défendre vos **droits**,
c'est **capital**.

Adresses et numéros utiles

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU D'AIX-EN-PROVENCE

5, rue Rifle-Raffle - 13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 21 72 35

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE MARSEILLE

56, rue Montgrand - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 15 31 13

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE TARASCON

3, rue Frédéric Mistral - 13150 Tarascon
Tél. : 04 90 91 23 61

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

77, boulevard Périer - 13008 Marseille
Tél. : 04 91 53 49 67

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

46, rue Montgrand - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 54 08 61

DIRECCTE : DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI P.A.C.A - UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE (INSPECTION DU TRAVAIL).

55, boulevard Périer - 13415 Marseille
Cedex 20 - Tél. : 04 91 57 96 90

ALLÔ SERVICE PUBLIC

Tél. : 39 39

SITES INTERNET

www.justice.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr
www.service-public.fr

LES BUREAUX D'AIDE JURIDICTIONNELLE

L' aide juridictionnelle permet à une personne dont les ressources sont insuffisantes de bénéficier d'une aide totale ou partielle, pour faire valoir ses droits en justice.

Elle a pour effet de transférer à la charge de l'État tout ou partie des frais qu'un justiciable aurait eu à assumer. Une brochure décrivant les conditions à remplir ainsi que les formalités à accomplir peut être fournie par les Bureaux d'aide juridictionnelle (B.A.J) des tribunaux de grande instance du département, où les dossiers doivent être retirés.

▼ B.A.J DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX-EN-PROVENCE

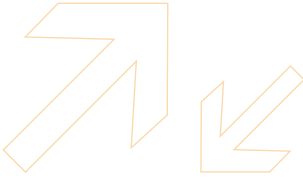
Impasse des Frères Pratésie
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 33 83 00

▼ B.A.J DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE

6, rue Joseph Autran
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 15 50 83

▼ B.A.J DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARASCON

Quartier Kilmaine - 28, allée du
Général Jennings de Kilmaine
13150 TARASCON
Tél. : 04 90 91 70 00



Lexique

Qu'est-ce que le CDAD ?

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du président du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Que sont les antennes juridiques et de médiation ?

Les antennes juridiques ont non seulement pour objectif d'assurer l'accès au droit des personnes les plus en difficulté par des consultations juridiques gratuites, mais permettent également de les accompagner dans leurs démarches juridiques et administratives et de résoudre à l'amiable des conflits en recourant à la médiation tant civile que pénale. Une équipe composée de trois professionnels vous recevra afin de trouver ensemble une réponse juridique et administrative à vos problèmes.

Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est une solution aux règlements de certains litiges. Elle se caractérise par sa confidentialité, son impartialité, son indépendance, sa neutralité, et par sa souplesse. Elle est gratuite et peut conduire rapidement à une solution de la difficulté. Elle a pour objet en dehors de tout cadre conflictuel de tenter de reconstituer le lien social, de rétablir le dialogue entre les personnes aux intérêts contradictoires afin de favoriser le rapprochement.

Qu'est-ce qu'un Huissier de Justice ?

Officier ministériel dont les tâches sont multiples : il porte à la connaissance des personnes les actes de procédure et décisions de justice "le papier bleu". Au début d'une procédure en justice, il délivre les convocations en justice (les assignations en matière civile, et citations en matière pénale) ; une fois la décision de justice rendue, il délivre les significations et il est chargé de l'exécution des décisions de justice (saisies, expulsions). Il effectue aussi des constats qui serviront de preuve à l'occasion du litige.

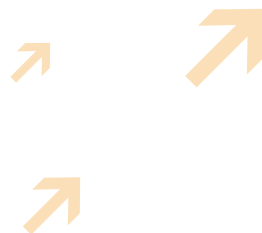
Qu'est-ce qu'un avocat ?

Professionnel du droit qui exerce une profession libérale. L'avocat est inscrit à un barreau établi auprès de chaque tribunal de grande instance. Il informe ses clients sur leurs droits et obligations, les démarches et les procédures, les conseille, les assiste et représente leurs intérêts devant la justice. Il perçoit des honoraires libres. L'assistance ou la représentation par un avocat est obligatoire ou facultative selon la nature de l'affaire et les juridictions compétentes.

Qu'est-ce qu'un notaire ?

Officier ministériel, professionnel du droit, chargé de recevoir ou rédiger les actes ou contrats (contrat de mariage, testament, donation...) et de leur conférer l'authenticité qui les rend incontestables. Les notaires sont nommés par l'État et exercent leurs fonctions dans un office, sous le contrôle des magistrats du parquet.

FAMILLE
LOGEMENT
TRAVAIL
NATIONALITÉ
AIDE AUX VICTIMES
CONTRATS
CRÉDIT
PÉNAL



cdad

Conseil
Départemental
de l'Accès
au Droit
Bouches-du-Rhône



20 ans
de l'Accès au Droit
1991-2011

Défendre
vos **droits**,
c'est **capital**.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE

6, rue Joseph Autran • 13006 Marseille

Tél. : 04 91 15 53 92 ou 54 89 • Fax : 04 91 15 53 93

eMail : cdad13@orange.fr

www.cdad-bouchesdurhone.justice.fr



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE



PREFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
PREFET DE POLICE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE



Ordre des Avocats
à la Cour d'Appel d'Aix en Provence



Avec le soutien des communes partenaires